



Tri des déchets

Il a été constaté que de la benne des déchets encombrants se remplit de plus en plus avec des déchets non conformes. Les déchets ci-dessous, liste non exhaustive, ne doivent pas être déposés avec les déchets encombrants.

Si la Municipalité revient sur le sujet, c'est en raison d'une augmentation des déchets encombrants que nous payons pour nous en débarrasser. Vous comprendrez aisément que la taxe du pollueur payeur n'est pas appliquée comme elle le devrait.

En cas de doute et de questions, vous pouvez vous référer au guide des déchets, disponible sur le site internet ou le demander à l'administration communale.

Exemple de déchets encombrants non conformes



Pas de papier ou de carton



Pas d'appareil électriques ou électroménagers



Pas de peinture



Pas de petits déchets, **les déchets de moins de 60 cm doivent être mis dans les sacs poubelles blancs officiels et déposés dans les containers de collecte.**

LUSSEY-VILLARS



INFORMATIONS OFFICIELLES

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Piles lithium et cigarettes électroniques : comment les collecter, les trier et les éliminer correctement ?

En priorité, les citoyens devraient rapporter les piles et accumulateurs au lithium (y compris les cigarettes électroniques) usagées dans n'importe quel commerce qui vend le type du produit. **Les points de vente sont tenus de les reprendre gratuitement en vue de leur recyclage**

Vous pouvez également retourner les cigarettes électroniques au moyen des sacs ci-après. Ils peuvent être commander gratuitement sous :

<https://www.vape-recycler.ch/fr/vape-bag.html>



En dernier lieu, ces déchets peuvent être apportés à la déchetterie mobile de la commune où un container spécial est mis à disposition.

Les piles et accumulateurs au lithium endommagés, gonflés, abîmés ou déformés doivent impérativement être annoncé au repreneur !

Nous vous remercions de vous conformer à ces directives et lors des déchetteries mobiles de vous référer au personnel de la déchetterie.

La Municipalité reste à disposition pour toutes questions.

La Municipalité